Image not found or type unknown

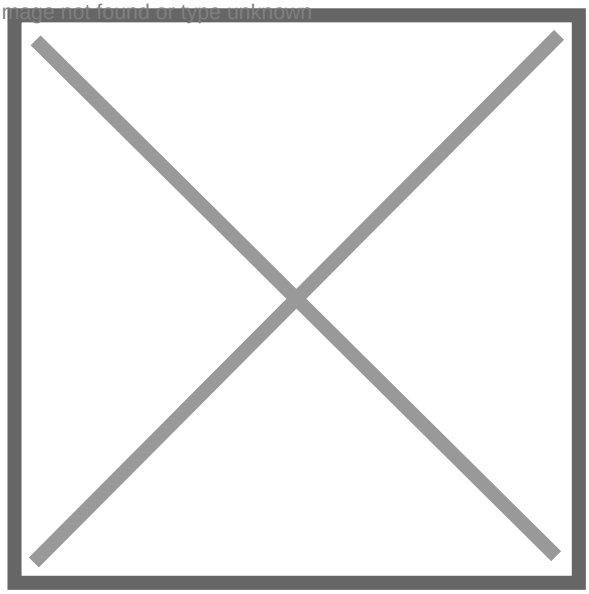

Se séparer sans divorcer....

Par **vincent**, le **14/03/2012** à **09:03**

Bonjour,
J ai deux filles de 13 et 11 ans. Aprés des différents au sein de mon couple, nous avons décidé de nous séparer. De mon coté j aurais voulu divorcer, mais mon "mari" veut juste partir et pas divorcer. Nous avons une maison en commun qu il me propose d habiter seule avec nos deux filles. Il reste 5 ans de crédit à payer. Le fait de ne pas divorcer va t il mettre préjudiciable pour les différentes aides que j aurais pû avoir s il y avait eu divorce. Dois je faire constater son départ, et par qui ?
Pour le crédit maison évidement il reste uniquement à ma charge, et n ais pas les moyens de le supporter avec mon petit salaire.
Merci

Par **cocotte1003**, le **14/03/2012** à **09:28**

Bonjour, ce n'est as une bonne chose de ne pas divorcer puisque vous allez rester solidaire du fait du mariage et entre autre des dettes que pourrait faire votre mari.Lorsue l'on est marié, pour quitter le domicile conjugal, il faut l'accord du juge que l'on obtient lors de la premiere audience rapidement). Le juge prendra des décisions provisoires : devenir du domicile, pension alimentaire pour vos enfants ainsi que leur lieu de résidence habituelle (garde), droit de visite.....Attention si vous restez seule au domicile conjugale, votre mari pourra vous demander par la suite une indemnité d'occupation. Lorsque vous etes autorisé à résider séparement au bout de 2 mois, vous pourrez demander à ce ue le divorce soit prononcé meme si votre mari n'est pas d'accord, cordialement

Par **vincent**, le **14/03/2012** à **09:42**

Bonjour cocotte
Merci pour vos réponses.
En ce qui concerne d hypothétiques aides de la CAF ou autres, le fait de ne pas faire de procédures de séparation, vont elles m être refusées?
merci

Par **Marion2**, le **14/03/2012** à **09:45**

Bonjour,

Bien sûr. Officiellement vous êtes mariée et ce sera comme cela tant que le Juge aux Affaires Familiales ne vous aura pas autorisé à habiter séparément.

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés